

RAPPORT DE

GESTION

2018

atupri

L'assureur de la santé

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 3

1	Contexte	4
1.1	Évolution du marché	4
1.2	Effectif du personnel au 31 décembre 2018	6
1.3	Projets	6
1.4	Conditions-cadres politiques et économiques	6
2	Exercice	7
2.1	Chiffres-clés 2018	7
2.2	Évaluation des risques	7
2.3	Organes et organigramme au 1 ^{er} janvier 2019	8
3	Rémunérations	10
4	Perspectives	10

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 11

Rapport de l'organe de révision à l'attention du conseil de fondation d'Atupri Assurance de la santé, Berne	12
---	----

COMPTES ANNUELS 13

Bilan au 31 décembre 2018	14
Compte de résultat 2018	15
Tableau des flux de trésorerie	16
Tableau de variation des fonds propres	17

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 18

1	Compte de résultat sectoriel	19
2	Principes de présentation des comptes	20
3	Principes d'établissement du bilan et principes d'évaluation	20
4	Explications concernant les comptes annuels 2018	25
4.1	Placements de capitaux	25
4.2	Immobilisations incorporelles	27
4.3	Immobilisations corporelles	28
4.4	Actifs circulants	29
4.5	Provisions techniques pour propre compte	30
4.6	Provisions techniques pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	31
4.7	Provisions non techniques	31
4.8	Provisions pour risques de placement	32
4.9	Dettes/Comptes de régularisation	32
4.10	Frais d'exploitation pour propre compte	33
4.11	Autre résultat d'exploitation	33
4.12	Autres mentions	34

Rapport annuel

1 CONTEXTE

1.1 ÉVOLUTION DU MARCHÉ

EFFECTIFS D'ASSURÉS AU 1^{ER} JANVIER 2019

Au 1^{er} janvier 2019, Atupri enregistre une régression de l'effectif AOS d'environ 8'500 assurés. Des augmentations dans les cantons de Soleure et de Bâle-Ville s'opposent aux baisses dans les cantons de Berne et de Zurich. L'effectif global des assurés, qui se fixe à 196'355 (année précédente: 204'157), est également en recul.

La tendance en faveur des modèles managed care se maintient (quote-part d'environ 68%). La plupart des assurés privilégient le modèle médecin de famille (environ 31%).

En matière de franchises, la franchise ordinaire 300.– prédomine avec environ 40% des assurés, suivie de la franchise à option 2'500.– avec environ 36% des assurés.

La notoriété de la marque est toujours légèrement inférieure à la barre des 50%. Les excellentes valeurs du Net Promoter Score (NPS) résultant de l'étude annuelle de la clientèle et de l'Instant Feedback introduit en 2017 (45% et 48%) sont également réjouissantes.

CHIFFRES PAR COUVERTURE (EFFECTIF DE RISQUE)

	1.1.2019	1.1.2018	Différence	Différence en %
Assurance de base selon la LAMal				
Assurance obligatoire des soins (AOS) ¹⁾	176'176	184'744	-8'568	-5
Indemnité journalière LAMal	1'913	2'047	-134	-7
Assurances complémentaires selon la LCA				
Mivita	75'581	73'021	2'560	4
Comforta	15'916	15'851	65	-
Denta	33'223	32'503	720	2
Diversa	25'542	28'719	-3'177	-11
Extra	23'882	26'885	-3'003	-11
Hôpital Combi	23'636	26'783	-3'147	-12
Hôpital dont avec Hôtel	1'538 99	1'421 117	117 -18	8 -15
Assurance-accidents avec capital décès et invalidité (ADI) seulement les assurés LCA ¹⁾	25'819 19'767	25'491 18'979	328 788	1 4
seulement indemnité journalière sans AOS ¹⁾	412	434	-22	-5
Nombre total d'assurés	196'355	204'157	-7'802	-4

¹⁾ Nombre total d'assurés comprend les chiffres de l'«Assurance obligatoire des soins (AOS)», «seulement les assurés LCA» et «seulement indemnité journalière sans AOS».

NOMBRE D'ASSURÉS PAR SERVICE CENTER

	1.1.2019	1.1.2018	Différence	Différence en %
Service Center Berne	41'717	45'247	-3'530	-8
Service Center Lausanne	22'769	23'564	-795	-3
Service Center Lucerne	50'957	50'597	360	1
Service Center Zurich	80'912	84'749	-3'837	-5

CHIFFRES DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DES SOINS (AOS) PAR ASSURANCE ET NIVEAU DE FRANCHISE

	Niveau de franchise en CHF	1.1.2019	1.1.2018	Différence	Différence en %
Standard					
Franchise ordinaire pour enfants	0	10'294	10'751	-457	-4
Franchise ordinaire pour adultes	300	31'655	33'724	-2'069	-6
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		860	899	-39	-4
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		14'266	15'323	-1'057	-7
Total		57'075	60'697	-3'622	-6
Assurance médecin de famille CareMed					
Franchise ordinaire pour enfants	0	3'811	4'025	-214	-5
Franchise ordinaire pour adultes	300	22'374	22'574	-200	-1
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		600	675	-75	-11
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		27'082	28'990	-1'908	-7
Total		53'867	56'264	-2'397	-4
HMO					
Franchise ordinaire pour enfants	0	1'131	1'177	-46	-4
Franchise ordinaire pour adultes	300	11'090	11'458	-368	-3
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		215	258	-43	-17
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		23'421	24'456	-1'035	-4
Total		35'857	37'349	-1'492	-4
TelFirst					
Franchise ordinaire pour enfants	0	2'190	2'167	23	1
Franchise ordinaire pour adultes	300	3'153	3'264	-111	-3
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		264	288	-24	-8
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		8'213	9'233	-1'020	-11
Total		13'820	14'952	-1'132	-8
FlexCare					
Franchise ordinaire pour enfants	0	373	365	8	2
Franchise ordinaire pour adultes	300	1'897	1'902	-5	-
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		151	155	-4	-3
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		13'136	13'060	76	1
Total		15'557	15'482	75	1
Total global AOS		176'176	184'744	-8'568	-5

¹⁾ Niveaux de franchise au choix pour enfants: CHF 100, 200, 400, 600

²⁾ Niveaux de franchise au choix pour adultes: CHF 500, 1'000, 1'500, 2'000, 2'500

1.2 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le nombre de collaborateurs converti en emplois à temps plein et sans personnel temporaire était de 221 au 31 décembre 2018 (année précédente: 213). Afin de répondre aux exigences croissantes en matière de gestion quantitative et qualitative

des risques et de la compliance, les fonctions indépendantes Gestion des risques ainsi que Droit et Compliance ont été créées.

1.3 PROJETS

La mise en œuvre de la stratégie Atupri s'est aussi résolument poursuivie durant l'exercice sous revue 2018. Différents projets focalisés sur la numérisation ont été lancés ou mis en œuvre dans le cadre des champs d'action stratégiques définis. Les bases de l'introduction d'un nouveau CRM, prévue en 2019/2020, ont pu être jetées avec l'élaboration d'un objectif et l'établissement d'une étude de faisabilité. Alors que les projets des années précédentes se focalisaient principalement sur nos clients, l'implémentation du processus de proposition LCA sur une plateforme de numérisation a permis d'optimiser les processus internes. Nous avons par ailleurs accéléré l'acquisition et le développement de compétences numériques et pu mettre en place un développement agile d'applications.

L'évolution numérique exerce une forte influence sur l'environnement de travail de la plupart des collaborateurs. Pour identifier et lever les réserves éventuelles, mais aussi pour instaurer la transparence concernant l'évolution, une importance accrue est accordée à la gestion du changement dans tous les projets.

Autres projets et mesures mis en œuvre:

- Introduction d'une app pour notre portail clients myAtupri
- Lancement d'une plateforme de la santé intégrée dans notre site Internet avec des contenus variés, des fonctions personnalisées et l'implication de partenaires (notamment Nicola Spirig)

1.4 CONDITIONS-CADRES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Le Conseil fédéral a décidé lors de sa séance du 28 mars 2018 d'adopter un programme de mesures afin de freiner la hausse des coûts dans le système de santé et par conséquent celle des primes de l'assurance obligatoire des soins. Comme l'a proposé le rapport d'experts «Mesures visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins» d'août 2017, tous les secteurs et les acteurs de la santé doivent être responsabilisés. Un premier paquet de mesures devra permettre d'améliorer le contrôle des coûts ainsi que les réglementations tarifaires, et d'introduire un article relatif aux projets-pilotes ainsi qu'un système de prix de référence pour les médicaments. Le Conseil fédéral a mis le premier paquet de mesures en consultation en septembre 2018.

Dans l'assurance obligatoire (AOS), le montant des franchises doit être adapté à l'évolution des coûts. Le Conseil fédéral a décidé lors de sa séance du 28 mars 2018 de transmettre au Parlement un message dans ce sens. Le Conseil fédéral propose d'augmenter de CHF 50.- toutes les franchises des assurés adultes dès que les coûts dépassent un certain seuil. La fréquence des augmentations de franchises sera donc variable, en fonction de l'augmentation des coûts. Avec ce nouveau mode de calcul, tous les assurés adultes devront participer davantage à la prise en charge des coûts. Le Conseil national a adopté l'objet avec une nette majorité lors de la session d'hiver 2018. Dans une motion, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national demande que la franchise ordinaire soit relevée dès que possible de CHF 300.- actuellement à CHF 500.-.

En avril 2018, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) s'est déclarée favo-

nable au principe d'un nouveau régime de financement de l'assurance-maladie obligatoire. Elle entend ainsi responsabiliser les cantons pour qu'ils participent à l'avenir à tous les coûts des assurés. Le nouveau régime de financement garantirait une répartition équitable durable des coûts entre les payeurs de primes et les cantons. De plus, il renforcerait les modèles d'assurance économiques comme les soins intégrés.

Les cantons doivent pouvoir limiter, si besoin, le nombre de médecins pris en charge dans le cadre de l'assurance-maladie. Lors de sa séance du 17 octobre 2018, le Conseil fédéral s'est prononcé pour l'initiative de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national visant à prolonger la réglementation en vigueur jusqu'en été 2021. Il préconise cependant, parallèlement à la prolongation, de mener sans délai les débats de fond sur le projet du Conseil fédéral en vue d'une solution durable pour l'admission à pratiquer dans le domaine ambulatoire. Le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé l'initiative lors de la session d'hiver 2018.

Autres thèmes politiques:

- Discussion, surtout dans les médias, au sujet du montant des honoraires des médecins, déclenchée par une étude de l'OFSP publiée en octobre 2018
- Recommandation du Conseil fédéral en vue du rejet de l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts»
- Le 25 novembre 2018, la population suisse a adopté une modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (base légale de la surveillance des assurés) avec une majorité de 64,7%.

2 EXERCICE

Atupri affiche de nouveau un résultat d'entreprise positif. Le ratio combiné a été sensiblement amélioré, suite à la hausse des coûts moins importante que l'année précédente. Atupri n'a cependant pas été en mesure d'échapper à la tendance négative sur les marchés des placements de ca-

pitaux. Elle enregistre un rendement négatif de 3,4% pour l'ensemble de l'année. Inférieur à 4% des primes brutes, le taux de contribution aux frais d'administration AOS est une fois de plus nettement en deçà de la moyenne du secteur d'environ 5%.

2.1 CHIFFRES-CLÉS 2018

		2018	2017	Différence en %
Primes	en CHF 1'000	811'835	772'343	5
Prestations versées	en CHF 1'000	685'818	676'682	1
Frais d'exploitation	en CHF 1'000	49'420	46'256	7
Frais d'exploitation par personne assurée ¹⁾	CHF	242	224	8
Ratio combiné ²⁾	en %	96,25	101,89	-6
Résultat de l'entreprise	en CHF 1'000	9'356	12'264	-24
Total du bilan	en CHF 1'000	663'164	657'427	1
Provisions ³⁾	en CHF 1'000	441'348	439'228	-
Réserves issues du bénéfice	en CHF 1'000	124'594	115'238	8
Total Personnes assurées ⁴⁾		196'355	204'157	-4
Collaboratrices et collaborateurs ⁵⁾		221	213	4

¹⁾ Par personne assurée au 31.12.2018 (203'900) et au 31.12.2017 (206'500).

²⁾ Combined Ratio = Total des charges d'assurance et charge d'exploitation par rapport aux primes encaissées pour propre compte.

³⁾ Provisions = Provisions techniques pour propre compte, provisions techniques pour fluctuation et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA, provisions non techniques, provisions pour risques liés aux placements de capitaux, provisions pour correction des primes LAMal.

⁴⁾ Total Personnes assurées = état au 1.1.2019 et au 1.1.2018.

⁵⁾ Converti en équivalent plein temps = état au 31.12.2018 et au 31.12.2017.

Toutes les indications et informations détaillées sur les [comptes annuels](#) sont visibles dans le chapitre correspondant, y compris les [explications](#) sur des positions choisies du bilan et du compte de résultats.

2.2 ÉVALUATION DES RISQUES

Le conseil de fondation a réalisé une évaluation périodique des risques qui pourraient avoir une incidence importante sur les comptes annuels et il a décidé des mesures nécessaires le cas échéant.

2.3 ORGANES ET ORGANIGRAMME AU 1^{ER} JANVIER 2019

CONSEIL DE FONDATION

Président

Franz Müller*

Vice-présidente

D^r Barbara Rigassi*

Membres

Prof. D^r Bettina Borisch

Andreas Dolf

D^r Bruno Schatzmann

* Membres du comité du conseil de fondation

COMITÉ DE PLACEMENT

Membres

D^r Barbara Rigassi (présidente)

D^r Bruno Schatzmann

Christof Zürcher

Alfred Amrein

Beat Kunz, expert en placement externe

COMITÉ D'AUDIT

Membres

Franz Müller (président)

D^r Barbara Rigassi

Andreas Dolf

Secrétariat

Jürg Inäbnit

ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

Ferax Treuhand AG, Zurich

ORGANE DE RÉVISION INTERNE

Balmer-Etienne AG, Lucerne

DIRECTION GÉNÉRALE

Président

Christof Zürcher

Président adj. et directeur

Finances et Services

Alfred Amrein

Responsable Marketing et Vente

D^r Caroline Meli

Responsable Prestations

Jona Städeli

DIRECTION

Responsable HR

Thomas Baumann

Responsable GI et Projets

Dieter Genge

Responsable Clients entreprises

Mirjam Philippart

Responsable Gestion des risques

D^r Cyrill Baumann

Responsable Droit et compliance

Silvio Alonso

MÉDECINS-CONSEIL

D^r Daniel Schenk

D^r Ursula Schafroth

D^r Bruno Lombardi

DENTISTES-CONSEIL

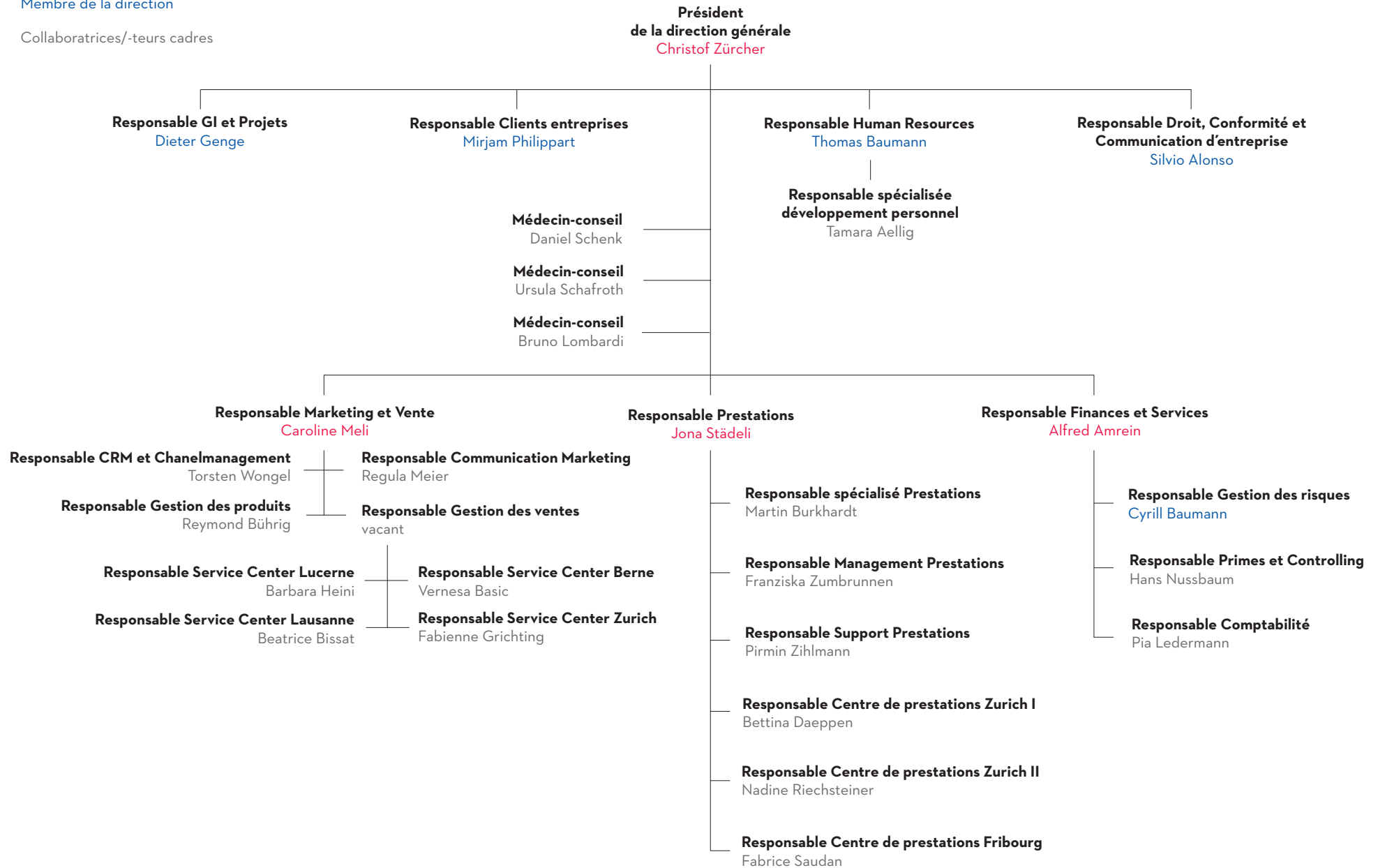
RVK Vertrauens- und Versicherungsärztlicher Dienst

D^r Edgar von Ballmoos

Membre de la direction générale

Membre de la direction

Collaboratrices/-teurs cadres



3 RÉMUNÉRATIONS

Le conseil de fondation fixe la rémunération de ses membres et décide de la rémunération des membres de la direction générale. En 2018, la rémunération des membres du conseil de fondation et de la direction générale était la suivante:

La rémunération globale des membres du conseil de fondation était de CHF 168'250.-. Ce montant comprend également l'ensemble des rémunérations pour la collaboration au sein des différentes commissions du conseil de fondation. Le président du conseil de fondation a perçu une rémunération de CHF 66'000.-. La rémunération globale des

quatre membres de la direction générale était constituée des salaires bruts de CHF 984'371.- et des cotisations de prévoyance de CHF 115'498.-. La rémunération maximale a été versée au président de la direction générale qui a perçu un salaire brut de CHF 294'164.- et des cotisations de prévoyance de CHF 38'788.-. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire des membres du conseil de fondation ou de la direction générale devant être rendu public, n'a été versé.

4 PERSPECTIVES

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de notre feuille de route numérique, tous les dossiers dans le domaine de la clientèle entreprises seront numérisés et nous visons une exécution numérique normalisée des processus entre Atupri et les courtiers. L'échange de données doit être réalisé par le biais d'un canal sûr et remplacer le courrier physique. L'«Onboarding» simplifié sera en outre développé pour les nouveaux clients, la mise en place d'un nouveau système CRM sera accélérée et le remplacement du système existant réalisé. Un tri des e-mails basé sur l'IA sera introduit et la mise en place du Digital Workplace engagée.

Dans le domaine Marketing et Vente, les priorités sont à l'analyse et à l'optimisation de notre portefeuille de produits, à la professionnalisation des structures de vente, mais aussi à une disponibilité accrue de nos applications clients, notamment le portail clients myAtupri, le calculateur de primes et le site Internet.

L'attrait pour de nouveaux collaborateurs potentiels doit être accru. Notre présentation en tant qu'employeur renverra encore plus à notre identité de marque comme assureur de la santé et le marketing du personnel passera davantage par les réseaux sociaux. Dans le domaine HR, la priorité est aux structures de travail agiles et centrées sur le client, dans le cadre de la numérisation ainsi que du développement du personnel et de l'organisation, notamment avec la mise en place d'une équipe numérique qui rassemble des collaborateurs de différentes unités d'organisation. Le système informatique HR doit par ailleurs être complété ou renouvelé grâce à des solutions modernes, notamment en ce qui concerne la planification des postes, la réplique dynamique de l'organisation, la gestion du temps et les Employee- and Manager Self-Services.

Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ATTENTION DU CONSEIL DE FONDATION D'ATUPRI ASSURANCE DE LA SANTÉ, BERNE

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En qualité d'organe de révision, nous avons examiné les comptes annuels d'Atupri Assurance de la santé présentés ci-après, qui se composent du bilan, du compte de résultat, du tableau de variation des fonds propres, du tableau de flux de trésorerie et de l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL DE FONDATION

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les Swiss GAAP RPC, avec les prescriptions légales et avec l'acte de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, qui doivent être exempts de fausses indications essentielles dues à des manquements ou à des erreurs. Par ailleurs, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes de présentation des comptes adéquates, ainsi que de l'exécution d'estimations appropriées.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION

Il est de notre responsabilité de remettre une appréciation basée sur notre contrôle des comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec la législation suisse et les normes d'audit suisses. Selon ces normes, nous devons planifier et exécuter le contrôle de façon à obtenir une certitude suffisante concernant l'absence de fausses indications essentielles dans les comptes annuels.

Le contrôle comprend l'exécution de procédures d'audit visant à recueillir des éléments probants concernant les valeurs et autres informations contenues dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement du réviseur. Cela inclut l'évaluation des risques de fausses indications essentielles dans les comptes annuels en tant que conséquence de manquements ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, le réviseur prend en considération le système de contrôle interne, pour autant que celui-ci soit pertinent pour l'établissement des comptes annuels, afin de définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances,

mais non pour remettre une appréciation sur l'efficacité du système de contrôle interne. L'audit comprend en outre l'évaluation de l'adéquation des méthodes de présentation des comptes appliquées, de la fiabilité des estimations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation globale des comptes annuels. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons recueillis constituent une base d'appréciation suffisante et adéquate.

OPINION D'AUDIT

D'après notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 donnent une image fidèle de la situation financière, du patrimoine et des résultats, en concordance avec les Swiss GAAP RPC, et ils sont conformes à la loi suisse et l'acte de fondation.

RAPPORT SUR LA BASE D'AUTRES PRESCRIPTIONS LÉGALES

Nous confirmons que nous satisfaisons aux exigences légales en matière d'agrément selon la loi sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (LSR) et en matière d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous confirmons que pour établir les comptes annuels, il existe un système de contrôle interne organisé selon les directives du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.



Albert Burri
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Thomas Haab
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 26 avril 2019

FERAX
Ferax Treuhand AG

Comptes annuels

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication ¹⁾	2018	2017	Différence en %
Actifs immobilisés		596'439	590'510	1
Placements de capitaux	4.1	594'409	587'904	
Immobilisations incorporelles	4.2	1'205	1'595	
Immobilisations corporelles	4.3	825	1'011	
Actifs circulants		66'725	66'917	-
Comptes de régularisation	4.4	1'717	1'734	
Créances	4.4	28'015	25'083	
Liquidités	4.4	36'993	40'100	
Total des actifs		663'164	657'427	1

PASSIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication ¹⁾	2018	2017	Différence en %
Fonds propres		124'594	115'238	8
Réserves issues du bénéfice	Fonds propres tableau de variation	124'594	115'238	
Dettes		538'570	542'189	-1
Provisions techniques pour propre compte	4.5	325'383	302'234	
Provisions techniques pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	4.6	43'900	65'650	
Provisions non techniques	4.7	736	796	
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux ²⁾	4.8	71'329	70'548	
Dettes	4.9	73'853	65'092	
Comptes de régularisation	4.9	23'369	37'869	
Total des passifs		663'164	657'427	1

¹⁾ Dans l'annexe à partir de la [page 25](#)

Vous trouverez les détails dans les rubriques suivantes de l'annexe:
 - Principes de présentation des comptes
 - Principe d'établissement du bilan et d'évaluation
 - Explications

²⁾ Les calculs des provisions pour les risques dans les placements de capitaux sont décrits à la [page 23](#).
 Pour les années 2017 et 2018, le taux s'élève à 12 % des valeurs globales du cours des placements en capitaux.

COMPTE DE RÉSULTAT 2018

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Explication ¹⁾	2018	2019	Différence en %
Primes acquises pour propre compte		804'242	765'734	5
Primes		811'835	772'343	
Déductions sur produits		-6'795	-6'048	
Contributions du secteur public		-799	-561	
Charges d'assurances		724'641	733'927	-1
Prestations		781'382	769'476	
Participations aux coûts		-101'523	-100'152	
Autres dépenses pour les prestations		5'959	7'358	
Parts d'excédents Indemnité journalière		2'139	1'856	
Variation des provisions techniques pour propre compte	4.5	3'999	9'222	
Variation des provisions techniques pour fluctuations et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	4.6 + 4.7	-2'600	6'376	
Compensation de risques		35'285	39'791	
Résultat de l'assurance		79'601	31'807	150
Frais d'exploitation		49'420	46'256	7
Frais d'exploitation pour propre compte	4.10	49'420	46'256	
Ratio combiné		96,25 %	101,89 %	-6
Autre résultat d'exploitation		571	2'261	-75
Autres produits d'exploitation	4.11	2'489	3'270	
Autres charges d'exploitation	4.11	-1'918	-1'009	
Résultat des placements de capitaux		-21'486	24'938	-186
Produits des placements de capitaux		17'555	43'348	
Charges des placements de capitaux		-38'260	-10'939	
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	-781	-7'471	
Résultat d'exploitation		9'266	12'750	-27
Produit extraordinaire		-	-	
Produit extraordinaire		-	-	
Résultat avant impôts		9'266	12'750	-27
Impôts		90	-486	-119
Impôts		90	-486	
Résultat de l'entreprise		9'356	12'264	-24

¹⁾ Dans l'annexe à partir de la [page 25](#)

Le compte de résultat par branche d'assurance est présenté dans le compte de résultat sectoriel (chiffre 1 de l'annexe).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Explication ¹⁾	2018	2017
Résultat de l'exercice		9356	12'264
Amortissements des immobilisations incorporelles	4.2	1'359	1'431
Amortissements des immobilisations corporelles	4.3	429	454
Amortissements des créances sur les preneurs d'assurance	4.4	85	355
Variations des placements de capitaux ²⁾	4.1	30'738	-22'834
Variations des provisions techniques	4.5	23'499	7'162
Modifications des provisions pour participations aux excédents	4.5	-350	800
Variations des provisions pour fluctuations et provisions pour d'autres risques	4.6	-21'750	6'376
Modifications des provisions non actuarielles	4.7	-60	-64
Modifications des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	781	7'471
Variations des actifs de régularisation	4.4	17	-532
Variations des créances auprès des preneurs d'assurance	4.4	-1'886	-5'118
Modifications dettes correction des primes		-	19
Variations des créances à l'égard des institutions publiques	4.4	-1'325	78
Variations des autres créances	4.4	194	62
Variations des dettes provenant des opérations d'assurance	4.9	9'067	16'527
Variations des autres dettes	4.9	-306	637
Variations des passifs de régularisation	4.9	-14'500	25'689
Flux financiers relatifs à l'exploitation		35'347	50'777
Investissements dans des immobilisations incorporelles	4.2	-1'300	-1'014
Investissements dans des immobilisations corporelles	4.3	-312	-279
Apport Global Custody ³⁾	4.1	-27'000	-30'000
Flux financiers provenant du Global Custody ⁴⁾	4.1	-10'243	-9'420
Désinvestissements des immobilisations incorporelles	4.2	331	-
Désinvestissements des équipements d'exploitation	4.3	70	-
Désinvestissements Global Custody	4.1	-	-
Flux financiers provenant des investissements		-38'454	-40'713
Total des flux financiers		-3'107	10'064
Liquidités au 1.1	4.4	40'100	30'036
Liquidités au 31.12	4.4	36'993	40'100
Variation des liquidités		-3'107	10'064

¹⁾ Dans l'annexe, à partir de la [page 25](#).

²⁾ Les détails se trouvent dans les explications de l'annexe, ch. 4.1 (sans montants conformément aux points 3 et 4 ci-dessous).

³⁾ Afflux de capitaux dans les mandats.

⁴⁾ Le montant se compose des postes Résultat financier (intérêts, dividendes) et Charges (frais de banque et de Bourse, taxe de dépôt) de manière similaire aux explications, chiffre 4.1. Il s'agit là d'une présentation nette (produits moins charges).

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Indemnité journalière facultative LAMal	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
Total du bilan au 1.1.2017	3'343	83'183	16'448	102'974
Variation du résultat	165	8'293	3'806	12'264
Total du bilan au 31.12.2017	3'508	91'476	20'254	115'238
Total du bilan au 1.1.2018	3'508	91'476	20'254	115'238
Variation du résultat	55	14'200	-4'899	9'356
Total du bilan au 31.12.2018	3'563	105'676	15'355	124'594

Annexe aux comptes annuels

1 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal		Complément LCA		Indemnité journalière facultative LAMal		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits d'assurances	688'012	651'312	115'910	114'078	320	344	804'242	765'734
Primes	689'775	652'439	121'740	119'559	320	344	811'835	772'343
Déductions sur produits	-965	-566	-5'830	-5'482	-	-	-6'795	-6'048
Contributions du secteur public	-799	-561	-	-	-	-	-799	-561
Charges d'assurances	635'883	633'022	88'511	100'732	247	173	724'641	733'927
Prestations	693'032	679'076	88'085	90'159	265	241	781'382	769'476
Participations aux coûts	-101'220	-99'835	-303	-317	-	-	-101'523	-100'152
Autres dépenses pour les prestations	5'893	7'231	66	127	-	-	5'959	7'358
Parts d'excédents Indemnité journalière	-	-	2'139	1'856	-	-	2'139	1'856
Variation des provisions techniques pour propre compte	2'893	6'759	1'124	2'531	-18	-68	3'999	9'222
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	-	-	-2'600	6'376	-	-	-2'600	6'376
Compensation de risques	35'285	39'791	-	-	-	-	35'285	39'791
Résultat de l'assurance	52'129	18'290	27'399	13'346	73	171	79'601	31'807
Frais d'exploitation	24'882	20'930	24'527	25'315	11	11	49'420	46'256
Frais d'exploitation pour propre compte	24'882	20'930	24'527	25'315	11	11	49'420	46'256
Ratio combiné	96,04 %	100,41 %	97,52 %	110,49 %	80,63 %	53,49 %	96,25 %	101,89 %
Autre résultat d'exploitation	-1'452	-649	2'024	2'910	-1	-	571	2'261
Autres produits d'exploitation	374	319	2'115	2'951	-	-	2'489	3'270
Autres charges d'exploitation	-1'826	-968	-91	-41	-1	-	-1'918	-1'009
Résultat des placements de capitaux	-11'595	11'582	-9'885	13'351	-6	5	-21'486	24'938
Produits des placements de capitaux	9'822	21'767	7'727	21'569	6	12	17'555	43'348
Charges des placements de capitaux	-20'904	-5'224	-17'344	-5'711	-12	-4	-38'260	-10'939
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-513	-4'961	-268	-2'507	-	-3	-781	-7'471
Résultat d'exploitation	14'200	8'293	-4'989	4'292	55	165	9'266	12'750
Produit extraordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit extraordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	14'200	8'293	-4'989	4'292	55	165	9'266	12'750
Impôts	-	-	90	-486	-	-	90	-486
Impôts	-	-	90	-486	-	-	90	-486
Résultat de l'entreprise	14'200	8'293	-4'899	3'806	55	165	9'356	12'264

2 PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

STANDARDS DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Conformément à la directive du Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant la présentation des comptes de l'assurance-maladie sociale et conformément au plan comptable de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance doit respecter les Swiss GAAP RPC à partir de l'exercice 2012, toutefois avec quelques compléments. Ainsi, la constitution de provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal est interdite dans la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance. Au chiffre 4.2 de ladite directive, il est indiqué que les comptes annuels statutaires peuvent aussi être établis selon les Swiss GAAP RPC sans compléments.

La présentation des comptes d'Atupri Assurance de la santé se conforme donc à l'ensemble de règles Swiss GAAP RPC 41 en tenant compte de l'ensemble des directives Swiss GAAP RPC. Dès lors, en dérogation de la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance, des provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal sont constituées dans les présents comptes annuels.

La présentation des comptes respecte les principes «continuité d'exploitation, prééminence de la substance sur la forme, délimitation périodique et matérielle, principe de prudence et principe brut».

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Atupri Assurance de la santé n'est pas un groupe. Les comptes individuels sont établis selon les principes susdits.

3 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

ÉVALUATION INDIVIDUELLE

Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des engagements s'applique dans les comptes annuels. Exceptionnellement, les actifs de même nature et les engagements de qualité identique sont évalués de manière globale dans les comptes annuels.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. Les valeurs patrimoniales et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de clôture des comptes. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date des transactions.

Tableau des monnaies étrangères selon la fortune liée / taux de change au 31.12.2018

EUR 1	CHF 1.127010
GBP 1	CHF 1.255576
USD 1	CHF 0.985800
JPY 100	CHF 0.898259

PLACEMENT DE CAPITAUX (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.1)

L'évaluation des placements de capitaux se fait aux valeurs actuelles. Les variations de valeur sont saisies dans le compte de résultat en tant que bénéfices de cours non réalisés dans le produit des placements de capitaux et en tant que pertes de cours non réalisés dans les charges des placements de capitaux.

Par valeur actuelle, on entend la valeur du marché pratiquée publiquement.

À défaut de valeur du marché, la valeur actuelle est déterminée de la manière suivante:

- par comparaison avec des objets similaires;
- par la valeur en espèces des futurs cash-flows ou produits (méthode Discounted Cash Flow);
- par une autre méthode d'évaluation reconnue.

Si la valeur du marché n'est pas connue ou qu'aucune valeur actuelle ne peut être déterminée, l'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition sous déduction des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

Obligations (créances libellées en montant fixe)

Les obligations, les obligations convertibles et d'autres immobilisations similaires sont des immobilisations libellées en CHF ou en une autre monnaie ayant une valeur nominale. L'évaluation se fait à la valeur du marché et les intérêts courus sont saisis séparément dans les actifs de régularisation. La part des obligations en monnaies étrangères est couverte par des opérations de change à terme.

Instruments dérivés (opérations de change à terme)

Les instruments dérivés contiennent exclusivement des opérations de change à terme pour couvrir la part de monnaies étrangères dans les obligations. L'évaluation s'effectue aux valeurs du marché.

Actions (participations au capital)

En font partie les titres de participation tels que les actions, le capital-participation, les bons de jouissance et d'autres titres similaires. Les participations et les placements collectifs sont présentés séparément. Les immobilisations détenues par Atupri Assurance de la santé sont négociables et évaluées à la valeur du marché.

Actions immobilières

Les titres de participation (actions) de sociétés immobilières en font partie. Ils seront intégrés dans la catégorie Actions le 31 décembre 2018.

Placements collectifs (fonds)

Les placements collectifs figurent dans un poste séparé. Comme pour les obligations et les actions, l'évaluation est faite aux valeurs actuelles (valeurs du marché).

Liquidités

Il s'agit là du ratio de liquidité dans les placements de capitaux. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

Placements dans des institutions LAMal, qui servent à la pratique de l'assurance-maladie sociale

Puisque la valeur de ces placements ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. Pour les bons de participation suivants, l'évaluation est faite aux valeurs d'acquisition:

Site	CHF
Volksapotheke Schaffhausen	3'950
Topwell-Apotheke Winterthur	4'417
Pharmacie Populaire Genève	2'000
Genossenschaftsapotheke Biel	500
Centre Jurassien Le Noirmont	30'000
Total	40'867

Placements dans des institutions LCA

Puisque la valeur de ce placement ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. La participation détenue dans Secon AG figurant dans ce poste est évaluée à sa valeur d'acquisition d'un montant de CHF 540'800.-.

Secon AG est le fournisseur du logiciel pour assurances-maladie utilisé par Atupri. La participation d'Atupri est de 18 %.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.2)

Ce poste contient des valeurs sans existence physique qui ont été acquises ou produites en interne. Il s'agit là de logiciels et de licences. Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif si elles sont clairement identifiées, si la détermination des coûts est fiable et si elles apportent une utilité mesurable à l'entreprise durant plusieurs années. L'évaluation des immobilisations incorporelles se fait aux coûts d'acquisition sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Logiciels/licences: 3 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.3)

Les immobilisations corporelles sont constituées en majorité d'équipements d'exploitation, de mobilier et de l'infrastructure informatique. L'évaluation des immobilisations corporelles se fait aux coûts d'acquisition sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Équipements d'exploitation/mobilier: 8 ans
Matériel informatique: 3 ans

Dépréciations d'actifs

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les placements de capitaux qui sont exceptionnellement évalués à la valeur d'acquisition sont soumis à l'évaluation de l'actualité de la valeur à chaque date de clôture du bilan. En cas de signes d'une baisse durable de la valeur, il faut procéder à un calcul de la valeur réalisable (test d'«impairment»). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, il faut procéder à une adaptation avec effet sur le compte de résultat par le biais d'un amortissement exceptionnel.

ACTIFS CIRCULANTS (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.4)

Créances/Comptes de régularisation

Les **créances** à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les réassureurs, les agents et intermédiaires, les institutions publiques et autres, sont utilisées aux valeurs nominales, et les corrections de valeur économiquement nécessaires sont prises en compte de manière adéquate. La saisie des créances intervient au moment de la facturation. Le cas échéant, la délimitation périodique est effectuée par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant à hauteur de la compensation prévue des risques, des intérêts courus des placements de capitaux, ainsi que des charges et produits devant être délimités dans le temps.

Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Elles comprennent les soldes de caisse, les avoirs sur comptes postaux et bancaires, ainsi que les fonds à vue et en dépôt d'une durée maximale de 90 jours. Le ratio de liquidité dans les placements de capitaux est saisi et évalué dans le poste Placements de capitaux.

PROVISIONS TECHNIQUES, AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES ET PROVISIONS NON TECHNIQUES (COMMENTAIRES, CHIFFRES 4.5 À 4.7)

Le plan d'exploitation actuel, valable depuis le 1^{er} janvier 2018, a été remanié en ce qui concerne la définition du montant des provisions LCA techniques, des autres provisions techniques et des provisions non techniques. Ce plan d'exploitation a été approuvé sur décision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) du 11 juillet 2018. Les montants transférés du 31 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018 ressortent des explications concernant les comptes annuels 2018, ch. 4.5 et 4.6, Restatement au 1^{er} janvier 2018. L'évaluation des positions selon le plan d'exploitation 2018 est décrite ci-après.

PROVISIONS TECHNIQUES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.5)

Les provisions techniques pour propre compte sont subdivisées en affaires LAMal et LCA.

Des provisions sont constituées pour les **provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal** et pour les **provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal**, pour tous les sinistres survenus jusqu'à la date de clôture mais non encore décomptés. Elles sont calculées selon la méthode Best-Estimate. À titre de valeur comparative, les provisions sont également calculées selon la méthode Chain-Ladder. Les résultats du test de solvabilité LAMal devant être établi chaque année sont utilisés pour ce faire. La provision doit être ajustée à la hausse pour les éventuels grands sinistres ou pour des retards de traitement des justificatifs. Conformément à la directive de l'OFSP, des **provisions de vieillissement doivent être constituées pour l'indemnité journalière LAMal**. Cela est justifié par le fait qu'il s'agit d'un produit avec des primes définies selon l'âge d'entrée. La valeur cible correspond au montant d'environ un volume annuel de primes.

Provisions pour sinistres LCA

Les provisions pour les produits infirmiers sont constituées selon la méthode de couverture des besoins. Elles sont formées pour les sinistres qui se sont déjà produits à la date de référence, mais qui n'ont pas encore été décomptés. La provision minimale est calculée selon la méthode Chain-Ladder. Si des grands sinistres se produisent ou si l'on a connaissance de retards importants dans le traitement des justificatifs, la provision minimale doit être corrigée à la hausse.

Les provisions pour les produits d'indemnité journalière sont constituées selon la méthode de répartition des capitaux de couverture. Elles sont formées pour les cas de prestations, dont la cause médicale est déjà effective, alors que les indemnités journalières seront versées en totalité ou en partie au cours d'années ultérieures.

Provisions pour vieillissement LCA

Les produits Mivita, Comforta, Hôpital et Combi sont financés selon le système individuel de couverture des besoins. Il s'agit de tarifs selon l'âge effectif et pas de tarifs selon l'âge d'entrée. La provision de vieillissement sert à amortir les effets du renchérissement sur les primes (notamment en cas de Run Off). Conformément aux plans d'exploitation 2013 approuvés par la FINMA, une valeur cible de 150% des primes encaissées a été définie.

Provisions pour antisélection LCA

La provision pour antisélection couvre les effets possibles résultant d'une variation sous-optimale de l'effectif. Elle concerne les produits Mivita et Extra, dont les résultats des groupes d'âge les plus jeunes sont fortement affectés par

les prestations dentaires. Pour le calcul de l'exigence minimale, on suppose que l'effectif des personnes subventionnées augmente de 35%, tandis que celui des personnes qui subventionnent diminue de 35%.

Provisions pour participations aux excédents LCA

Les contrats d'indemnités journalières maladie peuvent prévoir, en cas d'évolution positive, une participation du preneur d'assurance aux excédents. La période respective de comptabilisation est de trois ans. Le calcul est effectué annuellement pour chaque contrat en considérant que les bénéfices doivent être payés chaque année sur la base de la mesure contractuelle de trois années.

PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATIONS ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.6)

Provisions pour fluctuations LCA

Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits infirmiers dans la perspective des risques de paramètre, des risques aléatoires et des risques de pandémie. Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits d'indemnité journalière dans la perspective des risques de paramètre et des risques aléatoires. La méthode de calcul se base sur les tests de solvabilité prescrits par les autorités de surveillance.

Provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA

Les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance servent à couvrir les autres risques qui ne sont pas directement imputables aux produits (absence d'économies d'échelle dans l'assurance complémentaire, hausse des coûts des soins, risque de fraude dans le traitement des prestations, risque de défaillance de l'exploitation de l'assurance, impondérables lors de l'introduction de nouveaux produits, autres risques inconnus).

PROVISIONS NON TECHNIQUES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.7)

Toutes les provisions qui ne sont pas d'ordre technique figurent dans ce poste. À la date de clôture en font partie exclusivement les fonds réglementaires. Le poste est évalué à la date de clôture du bilan sur la base des sorties de liquidités.

PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX LAMAL ET LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.8)

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées et dissoutes pour les risques spécifiques aux marchés afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La provision se conforme à la méthode économique-financière (étude ALM) et observe un niveau de sécurité adapté à la stratégie de placement. Le montant de la provision calculé en % des valeurs du marché des placements de capitaux est déterminé selon le principe «Expected Shortfall» en prenant en considération les scénarios de crise selon SST (potentiel de pertes sur le portefeuille qui a une probabilité de 99% de ne pas être dépassé durant une année). La valeur du taux visé s'élève à 12 % des valeurs des placements de capitaux, ratio de liquidités compris, inscrites au bilan. Les bénéfices des placements de capitaux sont utilisés pour constituer la provision jusqu'à sa valeur cible. Les pertes issues du domaine des placements de capitaux sont compensées par cette provision. La constitution et la dissolution de la provision sont réalisées dans le compte de résultat.

DETTES/COMPTES DE RÉGULARISATION (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.9)

Les **dettes** envers des tiers tels que les preneurs d'assurance, les participations aux excédents dues à la date de clôture, les dettes envers les prestataires de soins, les fournisseurs et autres, ainsi que les primes encaissées d'avance des assurés sont utilisées à leur valeur nominale. La saisie intervient à la réception de la facture. L'éventuelle délimitation périodique se fait par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant des impôts directs prévus ainsi que des charges et produits qui doivent être délimités dans le temps.

ENGAGEMENTS LIÉS À LA PRÉVOYANCE DU PERSONNEL

Les engagements de prévoyance incluent tous les engagements liés aux plans de prévoyance et aux institutions de prévoyance qui fournissent des prestations pour la retraite ou en cas de décès et d'invalidité.

Les collaborateurs d'Atupri sont assurés auprès de Previs Fondation de prévoyance. Previs est une personne morale juridiquement indépendante, détachée de l'employeur.

Le financement de ces plans est assuré par des cotisations annuelles des travailleurs et de l'employeur. Dans le compte de résultat, les cotisations délimitées à la période sont présentées comme charges de personnel. Dans le bilan, les créances et les engagements sont délimités en se fondant sur les bases contractuelles, réglementaires et légales.

Chaque année, on examine s'il existe une obligation économique (engagement à long terme) provenant de l'institution de prévoyance. L'examen se base sur les contrats et les comptes annuels des institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 26, qui présentent la situation financière, les excédents de couverture et les découverts existants. La diffé-

rence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est présentée en tant que charges de personnel dans le compte de résultat. À la date de clôture, Atupri ne fait face à aucun engagement à ce sujet.

CAPITAL PROPRE

Les capitaux propres se composent des réserves requises par les CFF pour l'autonomie de la caisse-maladie, des affectations des résultats des années précédentes et de la compensation des pertes 2018.

4 EXPLICATIONS CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS 2018

Les pages suivantes présentent des explications concernant une sélection de postes du bilan et du compte de résultat.

4.1 PLACEMENTS DE CAPITAUX

Indications chiffrées en CHF 1'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Actions immobilières LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
Total du bilan au 1.1.2017	83'199	27'344	13'623	121'558	-811	4'619	249'533	41	249'574
Bénéfices réalisés	-	2'014	477	1'066	-	357	3'914	-	3'914
Pertes réalisées	-69	-447	-3	-20	-	-608	-1'147	-	-1'147
Plus-values non réalisées	833	2'652	947	7'881	40	-	12'353	-	12'353
Moins-values non réalisées	-2'035	-609	-	-1'377	752	-	-3'269	-	-3'269
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'605	914	431	2'611	-	-51	5'510	-	5'510
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-10	-86	-9	-28	-	-608	-741	-	-741
Dépôt Global Custody	-	-	-	-	-	25'000	25'000	-	25'000
Modification des intérêts courus/impôts à la source	-256	-	-	-	-	3	-253	-	-253
Transactions (transferts)	13'700	901	-2'230	10'177	-	-22'548	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2017	96'967	32'684	13'236	141'868	-19	6'163	290'899	41	290'940

Indications chiffrées en CHF 1'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Actions immobilières LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
Total du bilan au 1.1.2018	96'967	32'684	13'236	141'868	-19	6'163	290'899	41	290'940
Bénéfices réalisés	26	951	215	218	-	1'115	2'525	-	2'525
Pertes réalisées	-212	-1'135	-603	-30	-	-2'777	-4'757	-	-4'757
Plus-values non réalisées	690	198	-	176	207	-	1'270	-	1'270
Moins-values non réalisées	-1'810	-4'187	-	-9'490	169	-	-15'318	-	-15'318
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'610	1'126	458	2'851	-	-23	6'022	-	6'022
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-20	-75	-16	-12	-	-643	-766	-	-766
Dépôt Global Custody	-	-	-	-	-	15'000	15'000	-	15'000
Modification des intérêts courus/impôts à la source	306	-	-	-	-	-9	297	-	297
Transactions (transferts)	6'206	1'140	-13'291	20'646	-	-14'700	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2018	103'762	30'701	-	156'228	357	4'126	295'173	41	295'214

Indications chiffrées en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Actions immobilières LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements en institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
Total du bilan au 1.1.2017	55'645	29'796	-	183'511	-76	6'661	275'535	541	276'076	525'649
Bénéfices réalisés	54	800	8	1'154	-	304	2'320	-	2'320	6'234
Pertes réalisées	-207	-370	-	-401	-	-252	-1'230	-	-1'230	-2'377
Plus-values non réalisées	74	5'022	-	8'843	80	-	14'019	-	14'019	26'372
Moins-values non réalisées	-698	-713	-	-2'455	36	-	-3'830	-	-3'830	-7'099
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	943	860	-	3'474	-	-47	5'230	-	5'230	10'740
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-18	-14	-	-42	-	-505	-579	-	-579	-1'320
Dépôt Global Custody	-	-	-	-	-	5'000	5'000	-	5'000	30'000
Modification des intérêts courus/impôts à la source	-40	-	-	-	-	-3	-43	-	-43	-296
Transactions (transferts)	-2'259	-2'627	-8	-6'760	-	11'654	-	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2017	53'494	32'754	-	187'324	39	22'812	296'422	541	296'963	587'904

Indications chiffrées en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Actions immobilières LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements en institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
Total du bilan au 1.1.2018	53'494	32'754	-	187'324	39	22'812	296'422	541	296'963	587'904
Bénéfices réalisés	2	722	-	311	-	373	1'409	-	1'409	3'934
Pertes réalisées	-103	-1'316	-	-1'373	-	-614	-3'407	-	-3'407	-8'164
Plus-values non réalisées	98	480	-	223	-63	-	737	-	737	2'007
Moins-values non réalisées	-626	-2'412	-	-10'265	41	-	-13'262	-	-13'262	-28'580
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	792	724	-	4'123	-	-59	5'581	-	5'581	11'603
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-20	-21	-	-48	-	-506	-594	-	-594	-1'360
Dépôt Global Custody	-	-	-	-	-	12'000	12'000	-	12'000	27'000
Modification des intérêts courus/impôts à la source	-241	-	-	-	-	9	-232	-	-232	65
Transactions (transferts)	12'307	-6'660	-	10'122	-	-15'769	-	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2018	65'703	24'270	-	190'418	17	18'247	298'654	541	299'195	594'409

DÉRIVÉS PERMETTANT DE COUVRIR LA PART DE MONNAIES ÉTRANGÈRES DANS LES OBLIGATIONS

	Valeur de marché active 31.12.2018	Valeur de marché passive 31.12.2018	Valeur de marché active 31.12.2017	Valeur de marché passive 31.12.2017
Opérations de change à terme LAMal	28'690	28'333	33'561	33'580
Opérations de change à terme LCA	3'499	3'482	3'447	3'408
Total des opérations de change à terme	32'189	31'815	37'008	36'988

Les valeurs du marché sont indiquées nettes dans la valeur comptable, dans les colonnes «Instruments dérivés».

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Licences	Logiciels	Total
Valeurs d'acquisition			
Total du bilan au 1.1.2017	5'710	444	6'154
Afflux	1'014	-	1'014
Sorties	-	-	-
État au 31.12.2017	6'724	444	7'168

Amortissements cumulés			
État au 1.1.2017	3'698	444	4'142
Amortissements	1'431	-	1'431
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-
État au 31.12.2017	5'129	444	5'573
Total du bilan au 31.12.2017	1'595	-	1'595

Valeurs d'acquisition			
État au 1.1.2018	6'724	444	7'168
Afflux	1'300	-	1'300
Sorties	-331	-	-331
État au 31.12.2018	7'693	444	8'137

Amortissements cumulés			
État au 1.1.2018	5'129	444	5'573
Amortissements	1'690	-	1'690
Dissolution d'amortissement par des sorties	-331	-	-331
État au 31.12.2018	6'488	444	6'932
Total du bilan au 31.12.2018	1'205	-	1'205

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Mobilier	Équipements	Matériel informatique	Total
Valeurs d'acquisition				
Total du bilan au 1.1.2017	1'117	1'974	1'119	4'210
Afflux	86	-	193	279
Sorties	-	-	-	-

État au 31.12.2017	1'203	1'974	1'312	4'489
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Amortissements cumulés

État au 1.1.2017	793	1'548	682	3'023
Amortissements	80	76	298	454
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-	-

État au 31.12.2017	873	1'624	980	3'477
---------------------------	------------	--------------	------------	--------------

Total du bilan au 31.12.2017	330	350	331	1'011
-------------------------------------	------------	------------	------------	--------------

Valeurs d'acquisition

État au 1.1.2018	1'203	1'974	1'312	4'489
Afflux	124	-	188	312
Sorties	-4	-	-66	-70

État au 31.12.2018	1'323	1'974	1'434	4'731
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Amortissements cumulés

État au 1.1.2018	873	1'624	980	3'477
Amortissements	93	76	330	499
Dissolution d'amortissement par des sorties	-4	-	-66	-70

État au 31.12.2018	962	1'700	1'244	3'906
---------------------------	------------	--------------	--------------	--------------

Total du bilan au 31.12.2018	361	274	190	825
-------------------------------------	------------	------------	------------	------------

4.4 ACTIFS CIRCULANTS

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2018	2017
Comptes de régularisation	1'717	1'734
Total des comptes de régularisation	1'717	1'734
Créances sur les preneurs d'assurance LAMal	33'786	31'962
Créances sur les preneurs d'assurance LCA	342	280
Créances auprès des preneurs d'assurance	34'128	32'242
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance LAMal	-7'804	-7'716
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance LCA	-102	-105
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance	-7'906	-7'821
Créances envers des organismes publics	2'567	1'242
Autres créances	-774	-580
Autres créances	1'793	662
Total des créances	28'015	25'083
Liquidités auprès des CFF	757	1'464
Compte courant bancaire	10'830	20'313
Comptes postaux	25'400	18'317
Caisses	6	6
Total des liquidités	36'993	40'100
Total des actifs circulants	66'725	66'917

4.5 PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal ¹⁾	Provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal ²⁾	Provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal ³⁾	Provisions pour sinistres LCA ⁴⁾	Provisions pour vieillissement LCA ⁴⁾	Provisions pour antisélection LCA ⁴⁾	Provisions pour participations aux excédents LCA ⁵⁾	Total
Total du bilan au 1.1.2017	90	400	126'423	28'193	134'866	-	4'300	294'272
Constitution	-	-	8'890	1'221	1'132	-	800	12'043
Dissolution	-18	-50	-2'131	-1'882	-	-	-	-4'081
Total du bilan au 31.12.2017	72	350	133'182	27'532	135'998	-	5'100	302'234
Restatement au 1.1.2018								
Total du bilan au 31.12.2017	72	350	133'182	27'532	135'998	-	5'100	302'234
Constitution	-	-	-	6'713	-	27'165	-	33'878
Dissolution	-	-	-	-	-14'728	-	-	-14'728
Total du bilan au 1.1.2018	72	350	133'182	34'245	121'270	27'165	5'100	321'384
Total du bilan au 1.1.2018	72	350	133'182	34'245	121'270	27'165	5'100	321'384
Constitution	8	-	4'173	7'705	-	-	-	11'886
Dissolution	-1	-25	-1'280	-4'641	-1'590	-	-350	-7'887
Total du bilan au 31.12.2018	79	325	136'075	37'309	119'680	27'165	4'750	325'383

¹⁾ Au 31.12.2018, le montant des provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal s'élève à 30 % des prestations versées et correspond au besoin effectif.

²⁾ La constitution des provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal se conforme aux exigences de l'OFSP.

³⁾ Au 31.12.2018, le montant des provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal s'élève à 23 % des prestations versées (Best Estimate).

⁴⁾ Le montant des provisions LCA correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA.

⁵⁾ Le montant des provisions pour participations aux excédents correspond aux obligations contractuelles.

4.6 PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATIONS ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA

Chiffres indiqués en CHF l'000	Provisions pour fluctuations	Prov. autres risques	Total
Total du bilan au 1.1.2017	11'774	47'500	59'274
Constitution	6'376	-	6'376
Dissolution	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2017	18'150	47'500	65'650
Restatement au 1.1.2018			
Total du bilan au 31.12.2017	18'150	47'500	65'650
Constitution	8'350	-	8'350
Dissolution	-	-27'500	-27'500
Total du bilan au 1.1.2018	26'500	20'000	46'500
Total du bilan au 1.1.2018	26'500	20'000	46'500
Constitution	-	-	-
Dissolution	-2'600	-	-2'600
Total du bilan au 31.12.2018	23'900	20'000	43'900

Le montant de ces deux postes de provisions correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA.

4.7 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
Total du bilan au 1.1.2017	482	378	860
Constitution	-	-	-
Utilisation	-55	-9	-64
Total du bilan au 31.12.2017	427	369	796
Total du bilan au 1.1.2018	427	369	796
Constitution	-	-	-
Utilisation	-58	-2	-60
Total du bilan au 31.12.2018	369	367	736

Parmi les provisions non techniques, figurent les postes suivants:

- Réserves affectées aux prestations volontaires
- Réserves affectées aux prestations volontaires CFF

4.8 PROVISIONS POUR RISQUES DE PLACEMENT

Indications chiffrées en CHF 1'000	Soins LAMal	Complément LAMal	Total
Total du bilan au 1.1.2017	29'949	33'129	63'078
Formation	4'964	2'507	7'471
Dissolution	-	-	-
Valeur du bilan au 31.12.2017	34'913	35'636	70'548
Total du bilan au 1.1.2018	34'913	35'636	70'548
Formation	513	268	781
Dissolution	-	-	-
Valeur du bilan au 31.12.2018	35'426	35'904	71'329

Le niveau du taux recherché est de 12 % des valeurs de marché des placements, y compris le taux de liquidités.

4.9 DETTES/COMPTES DE RÉGULARISATION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2018	2017
Dettes envers les preneurs d'assurance LAMal	992	932
Dettes envers les preneurs d'assurance LCA	370	483
Dettes envers l'indemnité journalière collective LCA	1'042	1'125
Dettes envers les prestataires de soins LAMal	20'322	16'283
Dettes envers les prestataires de soins LCA	644	651
Dettes correction des primes	-	24
Engagements assurances LCA négociées	5	4
Engagements agents et intermédiaires LAMal	1	1
Engagements agents et intermédiaires LCA	24	10
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LAMal	39'572	35'500
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LCA	5'317	4'209
Total des dettes provenant des opérations d'assurance	68'289	59'222
Dettes envers les fournisseurs et autres	5'564	5'870
Total des autres dettes	5'564	5'870
Total des dettes	73'853	65'092
Réserve pour compensation des risques	20'500	34'000
Provisions pour impôts	-	125
Passifs transitoires	2'869	3'744
Total des comptes de régularisation	23'369	37'869

4.10 FRAIS D'EXPLOITATION POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2018	2017
Charges de personnel	24'648	22'689
Charges de marketing et communication	6'813	6'207
Charges informatiques	8'831	8'068
Autres charges administratives ¹⁾	6'939	7'407
Amortissements	2'189	1'885
Total des frais d'exploitation pour propre compte	49'420	46'256

¹⁾ Locaux administratifs, assurances, cotisations aux associations, frais de port, téléphonie, formulaires, frais de conseil, autres charges administratives.

4.11 AUTRE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2018	2017
Autres produits d'exploitation ¹⁾	2'489	3'270
Autres charges d'exploitation ²⁾	-1'918	-1'009
Total autre résultat d'exploitation	571	2'261

¹⁾ Produit des intérêts moratoires des résultats de poursuite et des produits d'assurance complémentaire pour lesquels Atupri n'est pas le porteur de risque.

²⁾ Escomptes accordés et commissions du trafic des paiements

4.12 AUTRES MENTIONS

PLACEMENTS DE CAPITAUX QUI NE SONT PAS DISPONIBLES LIBREMENT

Parmi les provisions actuarielles selon les chiffres 4.5 et 4.6 des explications, seules les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA ne font pas partie du débit de la fortune liée. Dès lors, ce poste ne doit pas être couvert par la fortune liée.

LAMal = Tous les placements de capitaux font partie de la fortune liée, mais sans tenir compte des placements dans des institutions LAMal.

LCA = Tous les placements de capitaux font partie de la fortune liée, mais sans tenir compte des placements dans des institutions LCA.

(cf. les explications, ch. 4.1)

INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Atupri est affiliée à la Fondation collective Previs Fondation de prévoyance. Previs est une institution autonome de prévoyance de droit privé.

Le taux de couverture prévu de l'institution de prévoyance Atupri s'élève vraisemblablement à 103,1 % au 31 décembre 2018 selon le calcul de Previs. Aucune mesure d'assainissement et, dès lors, aucune obligation supplémentaire ne sont prévues.

CONTRATS DE LONGUE DURÉE, ESSENTIELS

Partenaire contractuel – type de contrat	Durée jusqu'au	2019 KCHF	2020 KCHF	2021 KCHF	2022 re-nouvelable KCHF	Total KCHF
Centris SA, Soleure – EDI-Tarmed	31.12.2020	975	994	-	-	1'969
Commune bourgeoise, Berne – bail à loyer Berne	31.1.2022	536	536	536	536	2'144
Wincasa AG, Zurich – bail à loyer Oerlikon	31.12.2021	818	818	818	-	2'454
Wincasa AG, Lausanne – bail à loyer Lausanne	31.12.2021	81	81	81	-	243
immoveris properties ag, Berne – bail à loyer Berne	31.8.2020	151	151	-	-	302
Wincasa AG, Berne – contrat de bail Seilerstrasse Berne	31.5.2023	50	50	50	100	250
Appway AG – plate-forme de processus	31.12.2022	220	220	220	220	880
Swisscom (Suisse) SA – Enterprise Session Initiation Protocol	21.11.2021	28	28	28	-	84
Swisscom (Suisse) SA – Managed Unified Communications & Collaboration	17.12.2021	116	116	116	-	348
HDI-Gerling Industrie Versicherung AG, Zurich – Assurance-accidents professionnels	31.12.2021	150	150	150	-	450

ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Jusqu'à l'approbation des comptes par le conseil de fondation le 26 avril 2019, aucun événement essentiel ne s'est produit après la date de clôture des comptes.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Un membre de la direction générale est membre du conseil d'administration de Secon AG. Cette société produit des logiciels et réalise un chiffre d'affaires important avec Atupri. Cependant, comme le mandat au sein du conseil d'administration a été décerné après la décision d'Atupri de choisir Secon AG comme centre de calcul externe, il ne s'agit pas en ce sens d'une transaction avec une partie liée soumise

à l'obligation de publication. Tous les membres du conseil d'administration et de la direction générale ont signé pour l'année 2018 un code de l'honneur et rendu public l'ensemble de leurs mandats. Il n'en résulte pas de transactions importantes avec des parties liées.

HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS DE RÉVISION

Chiffres indiqués en CHF l'000	2018	2017
Prestations de révision	117	99
Autres prestations de services	-	19
Total	117	118